

PROPOSITION : CARRÉ CIVIQUE DE SAINT-BONIFACE

Attendu que la vente de l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface et la caserne des pompiers à Manitoba Possible a échouée ;

Attendu que la Ville de Winnipeg considère que les édifices du carrée sont excédentaires à ses besoins, et donc désire les vendent ;

Attendu que le comité d'urbanisme, biens et aménagement a demandé qu'un engagement public (consultation) soit entrepris au cours des 6 mois suivant la réunion (27 juin 2023) afin de déterminer si les deux propriétés listées doivent être vendues ou louées ;

Attendu que tous les édifices du carré civique ont reçu une désignation d'édifices historique par le Ville de Winnipeg et donc ne peuvent pas être démolies ;

Attendu que l'importance historique et patrimoniale du carré civique à la francophonie manitobaine – « Notre patrimoine n'est pas à vende ».

Il est proposé que :

- La SFM communique avec le Maire et le Conseil de la Ville de Winnipeg, au nom de la francophonie manitobaine, afin d'affirmer l'importance de protéger le carré civique, un bien de la communauté. À cette fin, nous privilégions ainsi fortement que la Ville conclut un accord de location de cette propriété avec des partenaires communautaires ;
- La SFM participe au développement d'un modèle de gestion approprié qui assurera, à long terme, la pérennité et la pertinence du carré civique pour les citoyens et les citoyennes de Winnipeg.

Proposé par : David Dandeneau

Appuyé par : Walter Kleinschmit

La proposition fut appuyée par plus de 10 membres en règle de la SFM conformément au Règlement administratif.